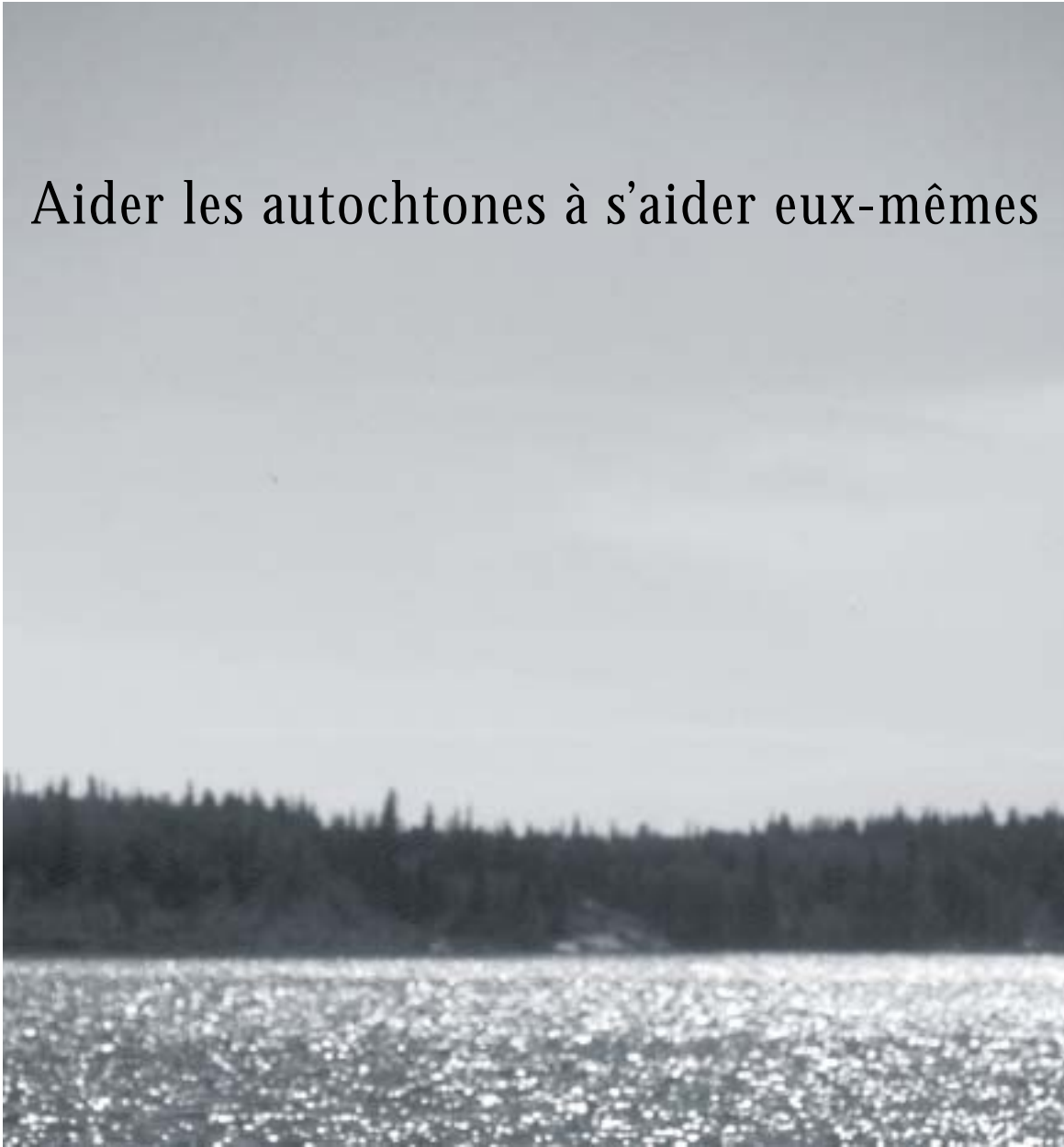


*Fondation autochtone de guérison*

RAPPORT ANNUEL · 2 0 0 2



Aider les autochtones à s'aider eux-mêmes





## CONTENU



HISTORIQUE · 3

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION · 4

PRINCIPES GUIDANT LA PRÉPARATION DES  
RAPPORTS ANNUELS · 6

BREF HISTORIQUE DES PENSIONNATS · 7

CARTE DES PENSIONNATS · 9

LA FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON :  
CRÉATION ET DURÉE DE VIE · 10

MANDAT DE LA FONDATION · 11

SURVOL DES PROJETS FINANCÉS · 12

OBLIGATIONS JURIDIQUES · 14

CARTE DES PROJETS FINANCÉS · 17

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2001-2002 · 21

CONSEIL D'ADMINISTRATION · 22

COMMUNICATIONS · 23

DIRECTEUR GÉNÉRAL · 26

FINANCES · 28

PROGRAMMES · 32

RECHERCHE · 34

ÉTATS FINANCIERS DE LA FONDATION  
AUTOCHTONE DE GUÉRISON · 39

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINIS-  
TRATEURS · 41

BILAN · 42

ÉTATS DES RÉSULTATS · 43

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DES APPORTS  
REPORTÉS · 44

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE · 45

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS · 46

TABLEAU DES ENGAGEMENTS ET DES  
DÉPENSES POUR LES PROJETS · 51

WOLFCREST CAPITAL ADVISORS · 50



## HISTORIQUE

**L**a Fondation autochtone de guérison a été créée en 1998. Le gouvernement du Canada a accordé à la Fondation un montant unique de 350 millions de dollars pour financer des projets et couvrir les dépenses d'opération pendant une période de dix (10 ans). La Fondation autochtone de guérison est une organisation à but non lucratif. Elle n'est pas une organisation gouvernementale.

La Fondation est gouvernée par un Conseil d'administration de 17 membres reflétant la diversité de la population autochtone du Canada.

Les buts de la Fondation autochtone de guérison sont contenus dans son énoncé de mission :

«Notre mission est d'appuyer les peuples autochtones et de les encourager à concevoir, développer et renforcer des démarches de guérison durables qui s'attaquent aux effets des abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles»

L'énoncé de vision du Conseil d'administration de la Fondation décrit le rôle de ce dernier dans le cadre du processus de guérison :

«Le rôle du Conseil est d'aider les Autochtones à s'aider eux-mêmes, en leur allouant des fonds pour les projets de guérison, en favorisant le processus de prise de conscience face aux besoins de guérison, en encourageant le développement des connaissances en matière de guérison, et en gagnant l'appui du public canadien»

Le Conseil privilégie une approche de guérison holistique. Le Conseil a pour but de renforcer les capacités de guérison des peuples autochtones en répondant à leurs besoins et en contrant les abus.

Ces objectifs s'appliquent à toutes les personnes autochtones, leurs familles et leurs communautés. Le Conseil considère que trois choses sont essentielles pour construire des communautés saines : la prévention de la violence, la guérison des abuseurs et des victimes et leur réconciliation, la guérison ou la réconciliation entre les peuples autochtones et les Canadiens.

Le Conseil encourage la participation, à part entière, des peuples Métis, Inuit et des Premières Nations - quel que soit leur lieu de résidence au Canada, qu'ils soient inscrits ou non selon la Loi sur les indiens du Canada, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes - au processus de guérison des abus perpétrés dans les pensionnats, y compris des répercussions intergénérationnelles. Le Conseil sait que la guérison a des significations diverses selon les gens, et encourage les démarches de guérison holistiques, adaptables aux besoins diversifiés des personnes, des familles et des communautés autochtones.

Le Conseil n'épargnera aucun effort pour que les Autochtones ayant subi des abus sexuels et physiques puissent confronter leurs traumatismes de manière constructive, pour qu'ils réussissent à briser le cycle de ces abus et à progresser, à tous les niveaux, vers la guérison.

Dans le grand mouvement de guérison qui anime actuellement les communautés autochtones, la Fondation autochtone de guérison ne joue pas un rôle majeur. Le fonds de 350 millions de dollars qu'elle administre ne peut être considéré comme le seul et unique moyen à la disposition des communautés autochtones pour guérir.

## MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**L**es Rapports Annuels permettent de démontrer notre engagement envers un rendement de haute qualité et de décharger notre responsabilité de transparence auprès des Survivants des pensionnats et leurs descendants, des communautés autochtones et des Canadiens. Ce rapport reflète les méthodes et principes adoptés l'an dernier pour assurer un haut niveau de transparence et pour dresser un portrait clair et détaillé du travail de la Fondation

Nous avons amorcé la quatrième année de notre mandat de dix ans, et ce rapport nous permet de jeter un regard en arrière, de contempler nos progrès et nos apprentissages.

Nous sommes convaincus que les modifications apportées au processus de financement suite au dialogue que nous avons régulièrement entretenu avec les Survivants et les communautés autochtones, ont amélioré le travail de la Fondation à tous les niveaux.

Le raffinement de notre processus de financement, la simplification de notre Guide du programme et l'introduction d'un formulaire pour les projets de moins de 50,000 dollars, ajoutés au soutien que nous apportons au niveau de l'élaboration des propositions et de l'examen préalable des propositions de projet – tous ces éléments ont résulté en un taux d'approbation exceptionnel.

Le travail de guérison a énormément progressé en 2001-2002. Cette année se distingue par un plus grand nombre de propositions qui sont devenues des projets dynamiques, capables de faire une différence dans les communautés. Grâce aux efforts des peuples autochtones, il existe maintenant un vaste bassin de connaissances spécifiquement reliées aux effets des abus physiques et sexuels perpétrés dans les

pensionnats. Ceux et celles qui amorcent leur cheminement de guérison et les personnes qui les aident peuvent aujourd'hui bénéficier de ces connaissances.

Notre rapport d'évaluation intérimaire, complété en juin 2001, brosse le portrait de 344 projets financés par la Fondation. Ce rapport fournit des informations précieuses sur les impacts que les projets financés ont eu sur les communautés. La Fondation effectuera une deuxième évaluation en 2004.

L'année fiscale 2001-2002 a marqué un nouveau tournant dans le destin de la Fondation. Suite aux pourparlers avec le Government concernant la modification et la prolongation de notre mandat, le Conseil a décidé d'amorcer la phase menant à la cessation des activités. Le début de cette phase coïncidera avec la dernière phase du processus d'approbation des propositions soumises à la dernière date limite, soit le 28 février 2003 et avec l'engagement final des fonds dans les projets - y compris les projets pluriannuels - jusqu'au 31 mars 2004. Ces deux étapes seront suivies, le 31 mars 2009, par la fermeture de la Fondation.

Au cours des trois dernières années, nous avons fait de réels progrès vers la guérison, grâce aux initiatives de la base, financées par la FADG. Les gens ont utilisé tous les moyens à leur disposition – que ce soit par téléphone, courrier électronique ou télécopie - pour nous rappeler que la guérison est une entreprise exigeant un engagement à long terme. Nous sommes absolument conscients des conséquences qu'ont le retrait des ressources au moment précis où un nombre grandissant de personnes a besoin de notre aide.

Avec le financement pluriannuel de projets et le

## MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

financement de centres de guérison en perspective, nous anticipons l'engagement et le déboursement rapide du restant des 350 milliards de dollars. Il reste très peu de temps à ceux qui cherchent notre appui pour guérir.

Répondre aux besoins à long terme des Survivants des pensionnats, de leur descendants et de leurs communautés a toujours été un défi pour la Fondation. Nous continuerons donc à appuyer les peuples autochtones et à les encourager à concevoir, développer et renforcer des démarches de guérison durables qui s'attaquent aux effets des abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

Dans un esprit de paix et de guérison,  
Le Conseil d'administration,  
Fondation autochtone de guérison.



## PRINCIPES GUIDANT LA PRÉPARATION DES RAPPORTS ANNUELS

Guidée par les recommandations des Survivants des pensionnats lors de la Conférence tenue dans le territoire Squamish en juillet 1998 et par son propre Code de conduite, la Fondation autochtone de guérison n'a jamais dévié de son engagement envers la transparence.

Les Rapports annuels de la FADG reflètent cinq principes :

- › Un contexte et des stratégies clairement exposés. Ce rapport décrit clairement la mission et le mandat de la Fondation, les objectifs de ses programmes et services, les principales stratégies utilisées pour réaliser ces objectifs et le contexte externe dans lequel ces objectifs doivent être atteints.
  - › Des attentes valables en matière de rendement. L'information sur le rendement contient des attentes claires et précises en matière de rendement, axées sur les résultats-conséquences.
  - › Réalisations et attentes en matière de rendement. L'information sur le rendement précise les principales réalisations par rapport aux attentes formulées et attribuées aux activités entreprises.
  - › Capacité manifeste d'apprendre et de s'adapter. L'information sur le rendement permet d'évaluer la capacité du programme à tirer des leçons du rendement passé, et à modifier ses stratégies à la lumière du contexte externe et en prévision des changements et des défis futurs.
- › Fiabilité et justesse de l'information communiquée sur le rendement. L'information sur le rendement s'efforce d'être juste, valable, fiable et compréhensible.

Bien que la Fondation ait relevé de nombreux défis depuis 1998, elle est déterminée à surmonter tous les obstacles sur son chemin tout en continuant à faire preuve de transparence envers le gouvernement, les Survivants autochtones, leurs descendants et leurs communautés.

«Le Conseil doit communiquer avec les victimes/les personnes survivantes d'une façon sincère, honnête et ouverte»

*- Sommaire de la Conférence de Squamish,  
juillet 1998*

## BREF HISTORIQUE DES PENSIONNATS

**A** titre officiel, les pensionnats pour Indiens ont fonctionné entre 1892 et 1969, en partenariat avec le Gouvernement du Canada, l'Église catholique, l'Église anglicane, l'Église méthodiste (aussi appelée Église unie) et l'Église presbytérienne.

Bien que le gouvernement ait officiellement cessé d'assumer la responsabilité de ces écoles dans les années soixante-dix et quatre-vingt, plusieurs pensionnats ont continué leurs activités. Akaitcho Hall, situé à Yellowknife dans les Territoires du Nord-ouest, a poursuivi ses activités jusque dans les années quatre-vingt dix. Des générations entières d'enfants autochtones ont été envoyées dans ces écoles au cours de toutes ces années, où ils ont subi les diktats d'une politique d'assimilation implacable et cruelle.

En mettant à exécution la politique d'assimilation du gouvernement et le programme missionnaire des églises, les pensionnats se sont efforcés de dissocier les enfants de leur familles, leurs communautés et leur culture. En général, ces pensionnats étaient des lieux où les enfants devaient survivre à l'application de règles de conduites sévères, aux interdits visant la pratique de leur culture et de leur spiritualité, à l'adoption forcée de pratiques religieuses étrangères, à la prohibition de leur langue, et dans de nombreux cas à une éducation et formation inférieure.

Tous les segments des sociétés autochtones ont été affectés par les séquelles des pensionnats. Chaque communauté a souffert d'une désintégration sociale, économique et politique. Les langues autochtones ont été décimées et celles qui ont survécu ne cessent d'être menacées. Les familles ont été déchirées. Ceux qui ont fréquenté les pensionnats ont eu leur vie dévastée. Un grand nombre de

ces survivants, continuant le cycle des abus et des dysfonctions générés par le système des pensionnats, ont fait subir les mêmes abus à leurs propres enfants. Un grand nombre de survivants n'ont pu développer dans ces écoles les compétences parentales nécessaires pour élever leurs enfants de manière saine et de les aider à leur tour à devenir des parents compétents. Il ont dû lutter chaque jour contre la destruction de leur identité en tant qu'Autochtone, la perte de leur droits à la liberté et à la vie privée et contre les souvenirs de tous les abus, les traumatismes, la pauvreté et la négligence qu'ils ont enduré.

Des milliers d'anciens élèves se sont levés pour divulguer les abus physiques, émotionnels et sexuels qui infectaient le système des pensionnats et dénoncer la négligence et l'apathie qui protégeaient les abuseurs et perpétuaient les conditions de vie lamentables. Chaque génération d'enfants a donc été affectée par l'expérience que leurs parents et grands-parents ont vécue dans les pensionnats. Ils ont grandi sans pouvoir connaître leur langue et sans avoir reçu les enseignements traditionnels. Ils ont été coupé de leur culture et n'ont jamais vécu au sein d'une famille ou d'une communauté unie et équilibrée.

Après des années de résistance, de contestations et d'activisme de la part de nombreux Autochtones et non Autochtones, les premiers grands pas vers la guérison furent amorcés. Les églises responsables de la gestion des pensionnats ont présenté publiquement leurs excuses. La première à le faire fut l'Église unie du Canada, en 1986. Les autres églises ont à leur tour présenté leurs excuses : les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée (Église catholique romaine) en 1991; l'Église anglicane en 1993; l'Église presbytérienne en 1994.

## BREF HISTORIQUE DES PENSIONNATS

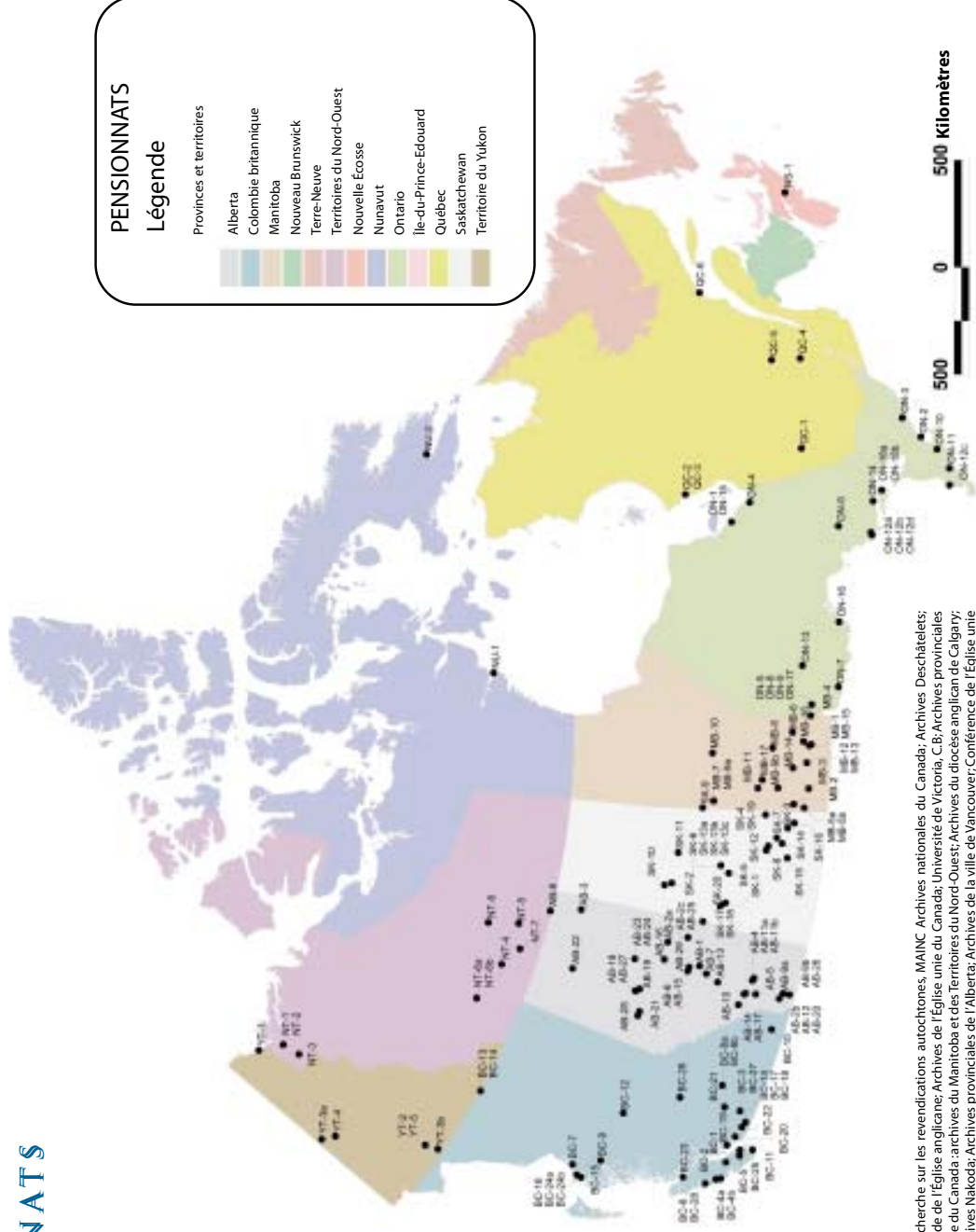
C'est vers cette même période que la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) a débuté son enquête sur les pensionnats, dans le contexte de son mandat global. En novembre 1996, cette enquête a abouti à la publication d'un rapport final, incluant une section consacrée aux résultats de la recherche sur les pensionnats et aux recommandations qui en ont découlées.

# PENSIONNATS

**PENSIONNATS**  
**Légende**

Provinces et territoires

- Alberta
- Colombie britannique
- Manitoba
- Nouveau Brunswick
- Terre-Neuve
- Territoires du Nord-Ouest
- Nouvelle Écosse
- Nunavut
- Ontario
- Île-du-Prince-Édouard
- Québec
- Saskatchewan
- Territoire du Yukon



Projection conique conforme de Lambert; Parallèles standards 49° N et 77°

Sources : Musée McCord; Centre de recherche sur les revendications autochtones, MAINC Archives nationales du Canada; Archives Deschâtelets; Archives de l'Ontario; Archives du Synode de l'Église unie du Canada; Université de Victoria, C.B.; Archives provinciales du Manitoba; Conférence de l'Église unie du Canada - archives du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest; Archives du diocèse anglican de Calgary; Parcs Canada ; Bureau de Calgary; Archives Nakoda; Archives provinciales de l'Alberta; Archives de la ville de Vancouver; Conférence de l'Église unie du Canada ; archives de la Colombie britannique; Archives de la province des Oblats de St. Paul; Musée royal de la Colombie britannique; Archives des sœurs de St. Anne; Archives du Yukon; Conseil de recherche en sciences humaines du Canada; Collège universitaire d'Algonia, Saut Ste. Marie.

Déclaration de désistement: Ce document est encore en voie d'élaboration. L'information qui y apparaît peut-être modifiée sans avis préalable.

Produit en janvier 2001, Kathy Kettler, Fondation autochtone de guérison.

## LA FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON : CRÉATION ET DURÉE DE VIE

**D**ans la foulée de la crise d'Oka, en août 1991, le gouvernement fédéral de Brian Mulroney a annoncé la Commission royale sur les peuples autochtones. L'un des co-présidents de la Commission était Georges Erasmus, ancien Chef national. Le mandat de la Commission, élaboré en premier lieu par Brian Dickson, ancien Président de la Cour suprême du Canada, était très large. La commission a tenu des audiences publiques à travers le pays et a administré une analyse exhaustive des dossiers autochtones.

En Novembre 1996, la Commission royale publia son rapport final en cinq volumes, contenant plus cent pages de recommandations. Le chapitre 10, qui traite de la question des pensionnats pour Indiens, brisa le tabou et révéla l'étendue de la tragédie endurée par les enfants autochtones.

Le 7 janvier 1998, l'Honorable Jane Stewart, Ministre des Affaires indiennes rendait public Rassembler nos forces – Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones. Au cours de cette cérémonie, la ministre présenta une déclaration de réconciliation – des excuses officielles pour les abus perpétrés dans les pensionnats - et annonça un fonds 350 millions de dollars pour subvenir aux besoins de guérison des personnes, familles et communautés des Premières Nations, Métis et Inuit affectées par les séquelles des abus physiques et sexuels perpétrés dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

Le 30 mars 1998, suite à une série de consultations avec les survivants des pensionnats et des organisations autochtones, la Fondation autochtone de guérison fut établie en tant qu'organisation à but non lucratif, indépendante du gouvernement et des

organisations autochtones à représentation nationale.

La Fondation a reçu un mandat de dix ans, échelonnés comme suit :

- › Du 1er avril 1998 au 31 mars 1999 : une année pour s'organiser.
- › Du 1er avril 1999 au 31 mars 2004 : engagement et distribution des fonds.
- › Du 1er avril 2004 au 31 mars 2009 : quatre années pour poursuivre les activités régulières de suivi et rédiger un rapport final.

Au Printemps de l'an 2000, la Fondation autochtone de guérison a entrepris des discussions avec le gouvernement du Canada visant l'amélioration potentielle de son rendement organisationnel par le biais d'un prolongement de mandat et d'une modification des restrictions affectant les investissements.

Depuis ce temps-là des décisions ont été prises à ce sujet et nous avons entendu dire que le gouvernement entretenait l'idée de nous offrir deux années supplémentaires pour engager les fonds à l'intérieur du mandat actuel de dix (10) ans mais sans relâcher ses restrictions vis-à-vis des investissements.

Cette option nous offre une flexibilité supplémentaire mais minimale et nous avons donc décidé de maintenir notre cap actuel. Le gouvernement, toutefois peut, s'il le désire, réexaminer la situation.

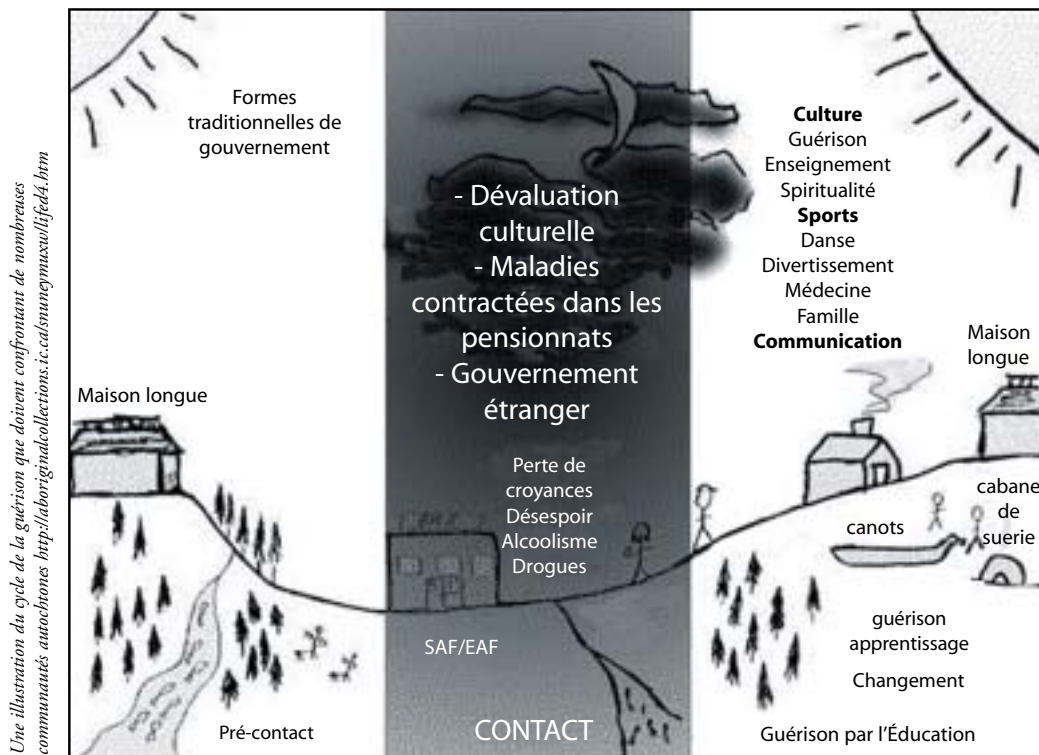
## MANDAT DE LA FONDATION

**N**otre mission est d'appuyer les peuples autochtones et de les encourager à concevoir, développer et renforcer des démarches de guérison durables qui s'attaquent aux effets des abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

Dans notre vision d'avenir, ceux qui ont été affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats ont confronté les expériences traumatisantes qu'ils ont vécu et ont guéri une grande partie de leur blessures. Ils ont brisé le cycle des abus et ont développé, de manière significative, leurs capacités au niveau individuel, familial, communautaire et national, jetant ainsi les bases d'un plus grand bien-être pour eux-mêmes et les générations futures.

«La Fondation autochtone de guérison, la première organisation de son genre, détient un rôle unique, tout d'abord en aidant à la guérison des communautés des Premières Nations, Métis et Inuits à travers le Canada, et ensuite en créant un pont entre les Autochtones et le public canadien»

- *La guérison est en marche*, mai 2002



## SURVOL DE PROJETS FINANCÉS

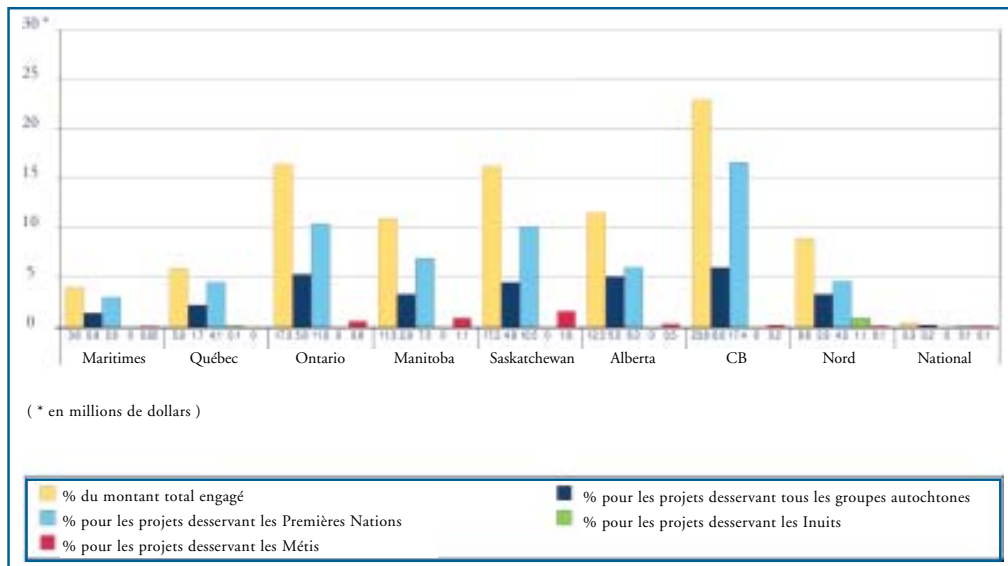
### TYPES DE PROJETS FINANCÉS

- › Services de guérison (cercles de guérison, centres de traitement de jour, programmes axés sur les agresseurs sexuels : 41% des fonds de la Fondation sont investis dans ces activités)
- › Activités traditionnelles (retraites en milieu naturel, programmes de camps en milieu sauvage, réseaux de soutien pour les Aînés).

Le reste des fonds est engagé dans les activités suivantes :

- › Services communautaires et développement des compétences de vie (réseaux de soutien, formation en leadership pour les guérisseurs)
- › Formation et éducation (compétences parentales, élaboration de programmes d'enseignement).
- › Conférences (rassemblements de Survivants, ateliers etc.)
- › Prévention et sensibilisation (éducation et matériel de formation, ateliers sur les abus sexuels).

### DISTRIBUTION DES FONDS DE GUÉRISON, PAR RÉGION ET AFFILIATION AUTOCHTONE



## SURVOL DE PROJETS FINANCÉS

### CE QUE NOUS AVONS APPRIS EN TANT QU'ORGANISME DE FINANCEMENT :

- › De nombreuses personnes souffrent des séquelles des traumatismes subis dans les pensionnats
  - › Seules les personnes qui sont prêtes à amorcer leur guérison ou qui ont déjà entamé leur démarche de guérison peuvent tirer avantage du fonds de guérison
  - › Pour la plupart d'entre elles, la guérison requiert un période plus longue que celle allouée par notre mandat actuel
  - › Il existe une grande disparité dans les niveaux d'expertise des communautés en ce qui concerne la guérison des séquelles
- › Éducation des Autochtones et du public canadien sur les questions reliées aux séquelles des pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles et le travail de guérison et de réconciliation.

La Fondation autochtone de guérison répond actuellement aux besoins de guérison à long terme de la manière suivante:

- › Financement pluriannuel.
- › Établissement d'un organisme de charité dédié au soutien à long terme des projets un fois que les opérations de la Fondation auront cessé.
- › Collecte régulière de données sur les projets financés par la FADG afin d'évaluer et de promouvoir les besoins de guérison à long terme des peuples autochtones.



## OBLIGATIONS JURIDIQUES

L'initiative de financement de la Fondation autochtone de guérison a été conçue et est administrée en conformité avec les conditions stipulées dans l'accord de financement entre la Fondation et le gouvernement du Canada. Les critères détaillés régissant la mise en œuvre de l'initiative de financement de la Fondation sont décrits dans la troisième édition du Guide du programme de la FADG, disponible par la poste ou en ligne à l'adresse suivante:

<http://www.ahf.ca/english/documents.html>

**A**ccord de contribution entre le gouvernement du Canada et sa Majesté la Reine du Chef du Canada représentée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Dans le contexte des attributions de fonds, cet accord définit ce qu'est un requérant admissible. Conformément aux critères classifiant le type de requérant admissible, de projets et de coûts admissibles, les fonds de la FADG ont été utilisés afin de répondre aux besoins de guérison des personnes autochtones résidant au Canada et qui ont été affectées par les abus physiques et sexuels perpétrés dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles: communautés des Premières Nations, Inuit et Métis, organisations ou groupes appartenant à des organisations canadiennes (groupes de femmes autochtones, de jeunes Inuits, centres d'amitié ou groupes de survivants) ainsi que des personnes autochtones résidant au Canada, qui ont survécu au système des pensionnats ou qui sont les descendantes de personnes survivantes, des réseaux de communautés autochtones.

La Fondation attribue des fonds seulement aux requérants qui répondent aux critères établis pour les projets et les coûts admissibles.

### PROJETS ADMISSIBLES

Les projets de guérison qui seront financés par la

Fondation devront prendre en compte les aspects mental, affectif, physique et spirituel de la vie. Le fonds de la Fondation sera consacré aux besoins de guérison des personnes des Premières Nations, Métis et Inuit résidant au Canada, qui ont souffert des effets de la violence physique et sexuelle subie dans les pensionnats, y compris des répercussions intergénérationnelles. La Fondation appuyera les approches novatrices adaptées aux différences géographiques et autres, ainsi qu'aux besoins locaux et aux autres réalités relatives à la démarche de guérison.

Pour être admissibles, les projets doivent porter sur les besoins en matière de guérison des Peuples autochtones affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles; établir des liens complémentaires, lorsque le Conseil le juge possible, avec d'autres services et programmes sociaux et de santé (fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones); être conçus et administrés en respectant la Charte canadienne des droits et libertés et la législation sur les droits de la personne applicable.

Un projet admissible peut, sans y être obligé : se concentrer sur la prévention et la détection précoce des séquelles laissées par les sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats, y compris les répercussions transmises d'une génération à l'autre;

## OBLIGATIONS JURIDIQUES

inclure des éléments de recherche et de développement des capacités des collectivités, y compris les communautés d'intérêts, de s'occuper de leurs besoins à long terme en matière de guérison; comprendre, là où et quand c'est possible, et selon le contexte et les besoins régionaux, une approche holistique incluant les méthodes traditionnelles et contemporaines; s'occuper des besoins particuliers des segments de la population, notamment des aînés, des jeunes et des femmes; se fonder sur une méthode de guérison communautaire pour aborder les besoins des particuliers, des familles et des collectivités, ce qui peut comprendre les communautés d'intérêt

Tous les projets doivent avoir un impact positif sur le processus de guérison communautaire ; avoir un impact bénéfique à long terme en ce qui concerne le transfert de connaissances et de compétences et prévoir la prise en charge complète des activités par la communauté, une fois que le financement de la Fondation aura pris fin. Les projets qui bénéficient à un seul individu, et qui excluent les autres membres de la communauté ne seront pas financés par la Fondation.

### COÛTS ADMISSIBLES ET INADMISSIBLES

Selon l'entente conclue avec le gouvernement du Canada, la Fondation ne peut financer :

- › Le coût d'achat, direct ou indirect, de biens immobiliers ou de réparation ou d'entretien de biens immobiliers que le requérant admissible possède directement ou indirectement, sauf dans les cas exceptionnels où, selon l'opinion du Conseil, ces coûts sont nécessaires et accessoires à la mise en œuvre efficace du projet admissible.
- › Les coûts relatifs à l'indemnisation de particuliers, à toute procédure ou à toute enquête publique reliée aux pensionnats ne sont pas des coûts admissibles; cela n'exclut pas les éléments des projets prévoyant des enquêtes publiques régionales à des fins de guérison en rapport avec les pensionnats.
- › Ne sont pas admissibles les coûts relatifs à un programme admissible qui fait double emploi avec des programmes, des activités ou des services offerts par le gouvernement fédéral, provincial ou territorial ou grâce à du financement provenant d'un gouvernement ne constituent pas des coûts admissibles
- › Des activités de recherche, sauf celles portant sur la collecte de connaissances de base requises pour concevoir/remanier un programme, le mettre en œuvre et l'évaluer avec efficacité.

Toutefois, la Fondation peut financer un projet qui relève d'un domaine où il y a de nouveaux besoins auxquels on doit répondre. En faisant cela, elle peut s'intégrer aux programmes et services existants et les améliorer pour les adapter davantage aux besoins et aux priorités autochtones.

### CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU FINANCEMENT DE LA FADG

La Fondation veut que les projets qu'elle finance puissent mener à la guérison de tous les membres de la communauté : enfants, jeunes, Aînés, femmes, hommes, personnes handicapées, personnes incarcérées, personnes homosexuelles et les personnes dont le corps, l'esprit, le cœur et l'âme ont été blessés. Nous continuerons de consulter, dialoguer

## OBLIGATIONS JURIDIQUES

avec les peuples autochtones, pour rechercher avec eux la manière la plus efficace d'utiliser les fonds pour le processus de guérison.

Dans cette optique, la Fondation a décidé que chaque projet qu'elle finance doit répondre à quatre critères obligatoires (ou conditions de base). Les critères obligatoires ont été établis en tenant compte de l'accord de financement entre la Fondation autochtone de guérison et le gouvernement du Canada, des avis du Conseil d'administration de la Fondation et des résultats de la consultation avec les survivants des pensionnats.

Chaque projet que la fondation finance doit répondre à TOUS les critères obligatoires.

### CRITÈRES OBLIGATOIRES

1. Remédier aux traumatismes. Chaque proposition doit être réalisée pour répondre aux besoins en matière de guérison des Autochtones affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions transmises d'une génération à l'autre.
2. Démontrer que le projet bénéficie d'appui. Un projet aura plus d'impact s'il est lié à des programmes de santé, de services sociaux et à d'autres programmes communautaires. Pour être financé, un projet doit démontrer qu'il bénéficie d'un appui.
3. Démontrer comment les responsables du projet respecteront l'obligation de rendre compte. Ils doivent surtout démontrer com-

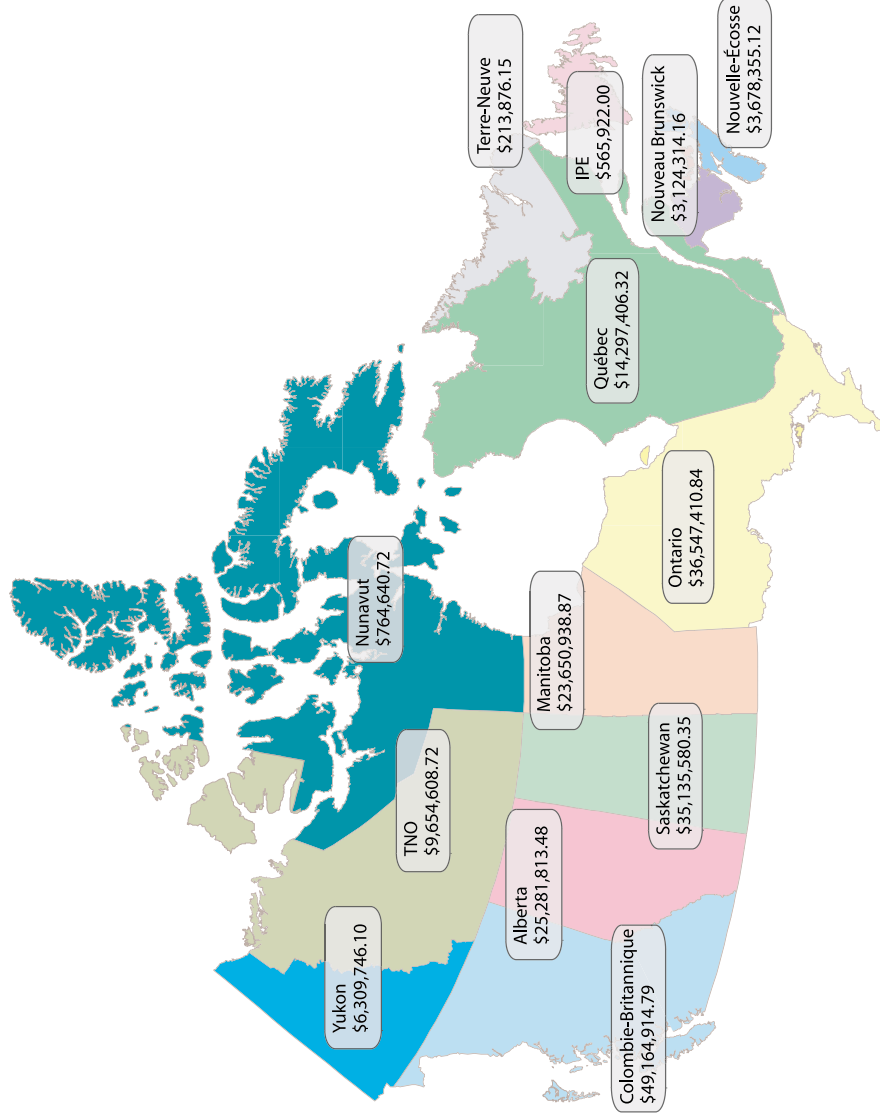
ment ils respecteront l'obligation de rendre compte des activités du projet aux personnes qui ont survécu au système des pensionnats, à la communauté où le projet aura lieu, au groupe cible qui bénéficiera du projet.

4. Être conçus et administrés en respectant la Charte canadienne des droits et libertés et la législation sur les droits de la personne applicable. Les projets doivent être conçus et administrés conformément à La Charte des droits et libertés et à toutes les autres lois canadiennes relatives aux droits de la personne. La Fondation autochtone de guérison examinera chaque demande pour s'assurer que toutes les propositions de projet respectent ces lois.

Les critères additionnels suivants ont été élaborés pour la procédure d'examen des propositions : la proposition démontre que des partenariats ont été établis ; qu'il existe un besoin de guérison ; qu'il y a participation des survivants lorsque cela est possible et approprié ou encore de personnes souffrant des répercussions intergénérationnelles. Que des mesures ont été prises pour créer un environnement sécurisant ; la proposition intègre également des méthodes et des activités stratégiques et bien planifiées ; l'équipe du projet possède les compétences et l'expérience nécessaires pour mener le projet à bien ; la proposition aura des effets positifs durables sur la guérison des survivants ; le projet ajoutera aux services ou programmes qui existent déjà dans la communauté ; le projet continuera de fonctionner une fois que le financement de la Fondation aura pris fin ; le budget proposé correspond aux dépenses prévues dans le projet.

# CARTE DES PROJETS FINANCÉS

au 31 Mars 2002









## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2001-2002

*Par ordre de précedence*

AÎNÉE, CONSEILLÈRE AUPRÈS DU CONSEIL

Dorris Peters

DIRECTEURS

Georges Erasmus (Erasmus (Président du Conseil et Président de la Fondation)

Richard Kistabish (Vice-Président)

Jerome Berthelette (Secrétaire du Conseil)

Carrielynn Lamouche (Trésorière)

Garnet Angeconeb

Roy Bird

Rose-Marie Blair-Smith

Angus Cockney

Phil Fontaine

Susan M. Hare

Bill Lightbown

Elizabeth Hourie Palfrey

Viola Robinson

Grant Severight

Navalik (Helen) Tologanak

Charles Weaselhead

Cindy Whiskeyjack



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### FONCTIONS

Composé de 17 membres autochtones (Premières Nations, Métis, Inuits), le Conseil d'administration gouverne la Fondation autochtone de guérison. Il établit les orientations de l'organisation, en supervise les activités fiscales, légales ainsi que l'élaboration des politiques. Il est directement responsable du contrôle des investissements, des relations avec les entités politiques et de l'approbation finale du financement accordé aux projets de guérison. Il assume une responsabilité légale de reddition de comptes envers le Gouvernement et une obligation morale de transparence envers les Peuples autochtones.

### OBJECTIFS

1. Examiner et approuver les activités majeures de planification organisationnelle
2. Examiner et approuver les projets
3. Superviser la gestion de la FADG dont le Directeur général a la charge
4. Gérer les affaires du Conseil d'administration en respectant toutes les exigences légales et éthiques
5. Établir un climat de confiance avec le public et communiquer une image publique positive de la FADG et de l'efficacité de son travail
6. Maintenir l'intégrité, la fiabilité et la transparence de la FADG

## COMMUNICATIONS

### FONCTIONS

Tous les aspects du travail de la Fondation contiennent des composantes stratégiques qui relèvent de l'équipe des Communications. La responsabilité globale de l'équipe des Communications consiste à promouvoir, de manière proactive, la mission, la vision et les activités de la Fondation. Elle est aussi chargée d'éduquer le public canadien au sujet des pensionnats, de la guérison et de la réconciliation.

Les responsabilités particulières du département englobent ce qui suit:

- Élaboration et mise en oeuvre de la Stratégie de Communication de la Fondation
- Publications
- Site Web
- Liaison avec les médias
- Présentations destinées à diverses institutions, organisations et au public
- Education Publique
- Publicité/annonces publicitaires
- Listes d'envoi et publipostages
- Traduction (Français, Inuktituk)

Guidées par la Stratégie de communication, les activités très variées de l'équipe des Communications incluent l'établissement et le maintien de la communication interne, la poursuite d'un dialogue avec les organisations, les survivants et leurs descendants et la communication avec le grand public. Des efforts importants ont été concentrés sur l'amélioration de nos outils de communication et l'élargissement de notre bassin de contact aussi bien au niveau des Autochtones que du grand public.

La communication externe est surtout axée sur notre processus de financement – dissémination des modifications les plus récentes, mise en relief des projets de qualité et description des activités les plus pertinentes pour notre clientèle-cible, c'est-à-dire les personnes autochtones, en priorité les Survivants des pensionnats. Nous avons contacté ces personnes au moyen de notre site Web, de notre journal, de nos ateliers d'élaboration de propositions et de nos Assemblées régionales, et aussi par lettre, téléphone, télécopieur et courriel.

Au début de l'année fiscale 2001-2002, nous avons identifié deux principaux défis :

- › Élargir et approfondir la teneur du discours public
- › Préparer les communautés autochtones au processus menant à la fermeture de la FADG et à la cessation de ses activités de financement.

Le présent rapport contient les objectifs raffinés de l'équipe des Communications, qui reflètent ces deux défis.

### OBJECTIF

Communiquer les démarches et les activités entreprises par la Fondation aux Survivants et à leurs descendants; Sensibiliser les communautés et Nations autochtones au sujet de la mission de la FADG.

## COMMUNICATIONS

### Stratégie 1:

Encourager la participation aux évènements organisés par la FADG, qui servent spécifiquement à publiciser la mission et les activités de la Fondation et à prendre note des rétroactions des survivants et des communautés.

### Résultat

En 2001-2002, l'équipe des Communications a contacté directement des milliers de personnes et d'organisations par lettre, téléphone, télécopieur et courriel et indirectement par le biais d'annonces dans les médias ou d'affiches placées au niveau local. Plus d'un millier de personnes et d'organisations autochtones et non autochtones ont participé à nos Assemblées régionales.

### Stratégie 2:

Maintenir la communication avec les Survivants autochtones, leurs communautés, le public canadien et les médias.

Au cours de l'année 2000-2001, nous avons répondu aux demandes de renseignements sur le mandat et les activités de la Fondation, sur les documents produits par celle-ci ou reliés aux pensionnats et à la guérison. La fondation maintient aussi un site Web (<http://www.ahf.ca>) qui enregistre la visite de plus de 60 000 personnes par mois.

En utilisant avec soin les outils de publicité externes et en faisant un usage judicieux de nos publications, nous avons réussi à augmenter la portée de notre message tout en réduisant les coûts.

### OBJECTIF

Promouvoir une meilleure compréhension et une plus grande appréciation de la nature et des effets des abus perpétrés dans les pensionnats sur les victimes, leurs familles et leurs communautés.

### Stratégie :

Informers le public par le biais d'une recherche minutieuse, de la rédaction et publication d'une variété de documents.

### Résultat

En 2001-2002, outre la production à l'interne de notre journal trimestriel, *Le premier pas* (en français) et *Healing Words* (en anglais), et sa distribution à plus de 30 000 lecteurs pour chaque numéro, l'équipe des Communications - en collaboration avec l'Association philanthropique autochtone et les Archives nationales du Canada - a mis sur pied une exposition photographique intitulée *Que sont les enfants devenus? L'expérience des pensionnats autochtones*.

Au début de 2002, l'équipe des Communications a produit un rapport spécial intitulé "La guérison est en marche : mise à jour opérationnelle de la Fondation autochtone de guérison." Cette publication, spécialement conçue pour informer et éduquer le public sur les questions reliées au régime canadien des pensionnats pour Indiens, a été distribuée à plus de 923 000 personnes.

Au cours de l'année 2001-2002, l'équipe des Communications a administré la publication de

## COMMUNICATIONS

plusieurs articles dans les médias autochtones, canadiens et internationaux – y compris, en août 2001, des articles par le Président de la Fondation, Georges Erasmus et le Directeur général, Mike DeGagné. Ces articles ont paru dans *Le Devoir* et en Australie dans le *Bulletin*, respectivement. Le Conseil d'administration et le personnel de la FADG ont donné des présentations pour diverses organisations canadiennes et internationales. L'équipe des Communications est chargée de fournir le soutien nécessaire au Conseil et au personnel lors de ces activités.

Autre objectif visé par l'équipe des Communications pour l'année 2001-2002 : soutenir la Fondation dans les efforts que celle-ci a déployés pour obtenir du gouvernement une révision de son mandat et de sa politique d'investissement. Tout au long de ces démarches, l'équipe des Communications a effectué de la recherche et fourni au Conseil la documentation présentée aux représentants du gouvernement.

## DIRECTEUR GÉNÉRAL

### FONCTIONS

**L**e Directeur général travaille sous l'égide du Conseil d'administration. En collaboration avec le Président, il facilite le gouvernement du Conseil de la Fondation ainsi que les interactions entre la Gestion, le personnel et le Conseil. Il fournit la direction nécessaire pour la bonne exécution de la mission, des stratégies et des objectifs de la FADG. Il exerce les pouvoirs et remplit les obligations qui lui sont spécifiées et déléguées par le Conseil d'administration.

Avec un personnel de trois personnes, le Bureau de la Direction générale décharge les responsabilités qui lui incombent dans les domaines suivants :

Conseil d'administration  
Gestion  
Personnel  
Finances  
Communications

### OBJECTIF

Assister le Conseil dans son rôle de gouvernement

Stratégie

- › Collaborer de manière régulière avec le Président, qui représente le Conseil. Lorsque cela est requis, il collabore avec le Comité exécutif
- › Fournir des avis au Conseil concernant la formulation et l'administration des politiques majeures

- › S'assurer que le Président et le Conseil d'administration disposent de toutes les informations pertinentes sur la situation de la FADG et qu'ils aient connaissance des facteurs importants susceptibles de l'influencer; voir au bon fonctionnement des comités de la FADG
- › Aider à combler les postes vacants au sein du Conseil d'administration, conformément aux Articles d'incorporation, aux Statuts et règlements et aux modalités de l'Accord de financement
- › Recommander la nomination des vérificateurs et du Conseiller juridique de la FADG.

### OBJECTIF

Établir un climat de confiance avec le public et communiquer une image publique positive de la FADG et de l'efficacité de son travail

- › Agir comme porte-parole de la FADG, sauf lorsqu'il s'agit des affaires du Conseil et des relations avec les échelons politiques; s'assurer que la FADG.
- › soit représentée de manière auprès de ses parties constituantes

### OBJECTIF

Mettre en œuvre la mission et les objectifs de la FADG

## DIRECTEUR GÉNÉRAL

### Stratégie

- › S'assurer que la mission et la philosophie de la FADG soient mises en œuvre à travers toute l'organisation, et que la FADG reçoive des conseils solides et pertinents visant le développement d'une stratégie à long terme lui permettant de remplir sa mission et de continuer à progresser vers les objectifs qui ont été établis.
- › Maintenir un climat apte à attirer, appuyer et conserver un personnel de haut calibre. S'assurer que le personnel de la FADG soit représentatif de ses parties constituantes, et reconnaître la valeur de toutes les personnes en promulguant l'embauche des femmes, des minorités visibles et des personnes autochtones

### OBJECTIF

Assurer le rendement efficace de la Gestion

### Stratégie

- › Assurer l'établissement et le maintien d'une équipe de gestion efficace et assumer les responsabilités vis-à-vis du personnel, y compris l'embauche et l'évaluation. Assumer la responsabilité directe du personnel-cadre
- › Élaborer et mettre en œuvre des plans et des programmes de formation et de perfectionnement afin que les ressources humaines soient aptes à remplir la mission de la Fondation

### OBJECTIF

S'assurer que toutes les activités de la FADG soient conformes à toutes les exigences légales et éthiques

### Stratégie

- › S'assurer que la FADG respecte les Statuts et Règlements, les résolutions, l'Accord de financement et les critères de financement du programme et que toutes les activités de la FADG respectent la loi
- › S'assurer que tous les dossiers de l'organisation soient administrés de manière efficiente et aider le Secrétaire

# FINANCES

## FONCTIONS

**F**inance est responsable de la mise en oeuvre des plans et politiques de la Fondation. L'objectif stratégique de la Fondation est d'administrer avec sagacité et prudence les fonds de 350 millions de dollars qui nous ont été confiés. Finance exécute cet objectif par une gestion efficace et économique des opérations financières de la Fondation, un processus efficient de négociation et de contrôle des fonds alloués aux projets et une gestion stratégique des investissements de la Fondation.

Avec un personnel de 18, Finance décharge ses responsabilités dans trois sphères d'activités:

### 1. FINANCEMENT DE PROJETS

- › Examen financier des propositions
- › Participation aux CEMP
- › Négociations financières (propositions approuvées)

### 2. FINANCES ET ADMINISTRATION ORGANISATIONNELLES (OPÉRATIONS INTERNES DE LA FONDATION)

- › Infrastructure (capital)
- › Dépenses générales (salaires, assurances, traduction, formation etc...)
- › Systèmes informatiques
- › Investissements
- › Rapports financiers
- › Conseils financiers pour le Conseil d'administration

### 3. CONTRÔLE

- › Évaluation des rapports trimestriels
- › Analyse et évaluation du rendement des projets
- › Traitement des paiements, des demandes de renseignements, ou mise en place des mesures qui s'avèrent nécessaires (par exemple effectuer des visites sur le terrain, des vérifications financières, selon les résultats obtenus lors de l'évaluation des projets)

## OBJECTIF

Maintenir l'intégrité, la fiabilité et la transparence de toutes les opérations financières de la FADG

### Stratégie

Mettre en place des mesures de contrôle budgétaire et des systèmes d'élaboration de rapports qui s'appliquent aux opérations internes de la Fondation et aux opérations financières des projets financés. Finance accomplit cet objectif de la manière suivante:

- › Aider à l'élaboration de politiques et de budgets et fournir les informations financières pertinentes ainsi que des analyses nécessaires à la décharge efficiente de leurs responsabilités
- › Superviser le budget opérationnel de la Fondation approuvé annuellement par le Conseil. Ce rôle de contrôle et de surveillance couvre tous les aspects des opérations internes de la Fondation

## FINANCES

- › Aider la Gestion à décharger ses responsabilités vis-à-vis de la production de rapports
- › Mettre en oeuvre et maintenir les systèmes d'informatique
- › S'assurer que les procédures de vérification financière et de production de rapport soient mises en oeuvre
- › Administrer les politiques d'investissement de la Fondation

Les rapports financiers de la Fondation sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, y compris les recommandations en matière de comptabilité et de rapports financiers visant les organisations à but non lucratif au Canada. Les informations financières qui apparaissent dans ce rapport se conforment à celles des états financiers.

### OBJECTIF

S'assurer que le financement est utilisé conformément aux termes et conditions stipulés dans les Ententes de contribution

### Stratégie

Organiser l'évaluation financière des projets financés

- › En collaboration avec Programmes, examiner le rendement des projets. Le progrès est mesuré contre les plans de travail, les buts et objectifs des projets

- › Déterminer une notation (satisfaisante ou non satisfaisante) suite à l'examen minutieux des rapports trimestriels soumis par les projets
- › Déterminer si une visite sur le terrain est requise en se basant sur des indicateurs-clés de rendement financier et sur le contenu des rapports de rendement
- › Effectuer une visite sur le terrain si cela est nécessaire
- › Effectuer une vérification financière des activités et de la gestion financière des projets afin de s'assurer qu'elles sont conformes à l'Entente de contribution et aux rapports de rendement.

### OBJECTIF

S'assurer de l'intégrité et de la fiabilité des données

### Stratégie

Mise en oeuvre et maintien des systèmes informatiques

- › s'assurer que toutes les exigences contractuelles de l'entente sont respectées
- › apporter des modifications susceptibles d'améliorer le projet
- › réduire les risques
- › vérifier si les ressources sont suffisantes pour que le projet procède de la manière prévue



# FINANCES

## FINANCE – REGARD VERS DEMAIN

La gestion et l'utilisation du fonds de 350 millions de dollars destiné à la mise en oeuvre de programmes et de services de guérison s'attaquant aux séquelles des pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles, ont été confiées à la Fondation – dans le respect des principes d'économie, d'efficacité et d'efficience.

Le processus de contrôle financier de la FADG a été mis en place dès le début de ses opérations. Ce processus permet de s'assurer que les projets financés utilisent les fonds qui leur sont accordés pour les activités qui ont été approuvées, de manière à ce qu'ils atteignent leurs objectifs et ceux de la Fondation. En 2001-2002, suite aux efforts visant l'amélioration continue de ses outils et procédures de contrôle, le personnel a élaboré un plan révisé de gestion des risques et l'a présenté au Conseil d'administration. Ce plan vise à améliorer les pratiques d'évaluation et de contrôle des risques, afin de les atténuer tout au long du cycle du projet.

Ce plan de gestion des risques intègrera des objectifs et des stratégies aptes à guider le travail de contrôle de l'équipe des Finances au cours des dernières années d'opérations de la Fondation. Il permettra en outre de mesurer les progrès au cours de l'année 2003.

### OBJECTIF

- › Créer un contexte favorisant l'amélioration de la gestion des risques et une approche proactive de calcul des risques lors des prises de décision
- › Identifier et évaluer les facteurs de risque qui influenceront l'atteinte des objectifs que se sont fixé les bénéficiaires pour respecter la mission de la FADG
- › Prendre des décisions en matière de financement de projets qui tiennent compte de l'évaluation des risques
- › S'assurer que la capacité d'un projet d'atteindre les objectifs fixés soit bien évaluée et que les risques financiers soient par conséquent minimisés et gérés d'une manière systématique, complète et économique à travers toute l'organisation

### Stratégie

- › Appuyer les décisions prises par le Conseil et le personnel et aider ceux-ci à identifier les éléments de gestion nécessitant des interventions
- › Mettre en place des processus pour prioriser les objectifs de la Fondation
- › Effectuer et mettre à jour des évaluations de risques
- › Clarifier les responsabilités des agents de projets par le biais de politiques et de procédures
- › Mettre en place des contrôles efficaces par le biais de processus régissant les approbations, les versements et le contrôle reliés aux projets
- › Élaborer un plan de visite sur le terrain axé sur l'évaluation des risques. Ce plan servira à identifier les facteurs-clé de risques, les échéanciers, l'envergure et les critères de sélection pour la visite des sites.

## FINANCES

- › Mettre en pratique des mesures efficaces d'allocation de ressources et d'atténuation des risques

### NOUVELLES PERSPECTIVES POUR 2002-2003

#### Amalgamation de l'équipe des Finances et de l'équipe des Programmes

À partir du 1er avril 2002, l'équipe des Finances et l'équipe des Programmes seront fusionnées en une seule équipe sous le nom d' «Administration des évaluations et des finances» .

Cette amalgamation aura des impacts positifs sur le processus de financement:

- › Éliminera la duplication
- › Fournira des réponses rapides dans le cadre du processus d'examen et d'évaluation financiers
- › Améliorera la communication et le partage d'information entre les deux équipes
- › Permettra d'améliorer notre efficacité et d'utiliser judicieusement les ressources humaines
- › Élaborera et maintiendra une approche collaborative des activités de gestion et de coordination pour les deux équipes

## PROGRAMMES

L'équipe des Programmes s'assure que toutes les communautés autochtones du Canada bénéficient d'un accès juste et équitable au financement des projets de guérison qui traitent les effets des abus sexuel ou physique subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles. Parallèlement, l'équipe s'assure que le mandat et les critères obligatoires de la FADG – conçus pour promouvoir des démarches de guérison saines et durables - sont respectés.

L'équipe des Programmes accomplit ce travail par le biais de ses différentes composantes: Services d'information, Soutien communautaire, Administration de la base de données, Sélection interne et Évaluation des propositions. Chaque composante joue son rôle dans un processus conçu pour aider le développement, la planification, la mise sur pied et le déroulement des projets de guérison dans les communautés. Les responsabilités principales de l'équipe des programmes sont les suivantes :

- › Évaluation et suivi de contrôle des propositions
- › Communication régulière avec les projets, les demandeurs et les demandeurs potentiels

### OBJECTIFS

- › Fournir des services justes et équitables aux communautés autochtones qui recherchent du financement.
- › Évaluer toutes les demandes de financement pour s'assurer que le mandat et les critères obligatoires de la FADG sont respectés.
- › Développer différentes catégories de financement aptes à répondre aux différents besoins des communautés autochtones (moins de 50 000 \$, demandes générales, programmes de centres de guérison ).
- › Fournir un soutien aux communautés recherchant du financement en répondant à leurs questions sur la ligne 1-800 et en leur offrant des sessions d'information, des rencontres de réseaux et des ateliers de développement de propositions.
- › Afin de les aider à améliorer leur demande, fournir des explications aux communautés ayant obtenu une faible notation par le biais d'un résumé d'évaluation, d'une communication régulière, de notre ligne 1-800 et d'ateliers d'élaboration de propositions.
- › Développer une base de données pour partager les informations au sujets d'évènements permettant de construire des liens, des partenariats et des réseaux entre communautés.
- › Développer les capacités des communautés autochtones en s'assurant que les personnes autochtones qualifiées, les aînés et les survivants des écoles résidentielles aient un apport direct et puissent participer aux projets de guérison et en fournissant de l'information et du soutien aux communautés qui cherchent à utiliser des méthodes de guérison sécuritaires.
- › Fournir un soutien continu aux projets financés (information et visites de soutien).

## PROGRAMMES

- › Partager les résultats obtenus par les projets, par le biais de sessions d'information et le développement de réseaux entre projets.

Résultats escomptés:

Développer les capacités des communautés autochtones en répondant aux besoins de guérison des survivants des pensionnats et de leurs descendants.

Résultats obtenus en date du 28 mars 2002:

2516 demandes ont été reçues

712 sont approuvées, les projets sont financés avec des accords signés

210 sont approuvées avec condition, attendant les accords signés et

259 sont actuellement en cours d'évaluation.

### OBJECTIF

Offrir aux communautés les meilleurs moyens de guérir. Lorsque des propositions sont refusées, la FADG leur transmet des sommaires de proposition. Ces résumés de proposition fournissent la liste des informations manquantes et offrent à la communauté l'opportunité de fournir des informations supplémentaires et de soumettre de nouveau sa proposition. Les communautés qui n'ont pas répondu aux critères obligatoires ou qui ont soumis des propositions incomplètes peuvent ainsi raffiner leur proposition et la soumettre de nouveau pour la même date-limite.

- › 1229 propositions ont été examinées par le Conseil d'administration de la FADG.

### OBJECTIF

Sensibiliser les communautés autochtones au sujet de leurs besoins en matière de guérison

- › aider les projets à identifier les besoins de guérison de leurs communautés
- › fournir aux communautés l'occasion d'échanger et de partager l'information à propos de leurs besoins de guérison et de leurs stratégies

Résultats escomptés:

- › développer la capacité des communautés autochtones en matière d'élaboration de proposition et de livraison de programmes, en disséminant et partageant des informations et en développant des réseaux.

### REGARD VERS DEMAIN

Pour l'année fiscale 2002-2003, nous continuerons à fournir un service répondant aux besoins uniques des communautés et des organisations intéressées à obtenir un financement pour des projets s'attaquant aux effets des abus physiques et sexuels perpétrés dans les pensionnats. L'équipe des Programmes n'épargne aucun effort pour améliorer son processus. Ce processus, basé sur la compréhension, la compassion et l'équité, nous permet de nous assurer que les communautés autochtones ont accès à des projets qui leur offrent une opportunité réelle de guérison. Nous continuerons à offrir les informations et le soutien dont les demandeurs ont besoin, au fur et à mesure qu'ils progressent du stade de la planification à celui de l'achèvement, et à répondre le plus efficacement possible aux besoins spécifiques des survivants et de leurs descendants.

## RECHERCHE

### FONCTIONS

Composée de trois employés, (directrice, gestionnaire et adjointe de direction), l'équipe de Recherche a assumé la responsabilité pour les études suivantes :

- Hollow Water et Rama : analyse coûts/bénéfices de la guérison (entreprise en partenariat avec la Direction des questions autochtones du Service correctionnel du Canada et le Solliciteur général) ;
- Dresser une carte des initiatives de guérison des communautés autochtones (entreprise en partenariat avec Direction des questions autochtones du Service correctionnel du Canada et le Solliciteur général) ;
- Agressions sexuelles autochtones au Canada : une revue des faits, de la littérature et des pratiques exemplaires de guérison ;
- L'histoire, le vécu et les répercussions intergénérationnelles du système des pensionnats sur les personnes inuites (Partie 1) ;
- L'histoire, le vécu et les répercussions intergénérationnelles du système des pensionnats sur les personnes métis (Partie 1) ;
- Les répercussions intergénérationnelles des pensionnats : définition, revue de la littérature et modèles de prévention ;
- Le syndrome d'alcoolisme foetal chez les Autochtones canadiens : revue et analyse des liens intergénérationnels avec les pensionnats et impacts du SAF ;

- L'histoire et l'expérience du personnel employé par les pensionnats ;
- Recherche pour une exposition sur les pensionnats (en partenariat avec les Archives nationales du Canada) ;
- Cheminement de vie vers la guérison - un programme de guérison pour les agresseurs sexuels et les délinquants violents, pour les prisonniers et les résidents des pavillons de ressourcement/centres de guérison (sous examen) ;
- «Nulle part pour abriter mon coeur» : les abus perpétrés par les pensionnats et les personnes sans abri au Canada (sous examen) ;
- Des programmes d'étude sur les pensionnats et des manuels pour les professeurs des écoles autochtones et non-autochtones : modules pour les 5e et 6e année; et modules pour le secondaire 1 et 2 (sous examen) ;

### LES TRAVAUX DE RECHERCHE SUIVANTS SONT EN COURS

- Les pratiques exemplaires de guérison communautaires, et les projets de guérison holistique financés par la Fondation autochtone de guérison (la recherche continuera jusqu'à la soumission d'un rapport final en 2004) ;
- Le suicide autochtone : une revue des faits, de la littérature et des modèles de pratiques exemplaires en matière de prévention et d'intervention ;

## RECHERCHE

- Étude sur les impacts des pensionnats au niveau de la santé mentale autochtone ;

- La violence conjugale autochtone : une revue des faits, de la littérature et des modèles de pratiques exemplaires en matière de prévention et d'intervention ;

- L'histoire de la Fondation autochtone de guérison sous forme de récit ;

### LES PROJETS DE RECHERCHE SUIVANTS DÉBUTERONT EN 2002-2003

- Définition et survol du traumatisme institutionnel ;

- Allier les techniques de guérison traditionnelles autochtones et occidentales ;

- Les pensionnats et l'abus des Aînés ; et

- Capacité de résistance autochtone et la guérison des abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats ;

- L'histoire, le vécu et les répercussions intergénérationnelles du système des pensionnats sur les personnes inuites (Partie 2) ;

- L'histoire, le vécu et les répercussions intergénérationnelles du système des pensionnats sur les personnes métis (Partie 2) ;

### LES AUTRES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'ÉQUIPE DE RECHERCHE SONT LES SUIVANTS :

#### OBJECTIF

Évaluer le rôle et l'efficacité des activités de la Fondation.

#### Stratégie

L'Équipe de Recherche supervise un consultant externe ayant un contrat avec la FADG pour entreprendre une évaluation substantielle, sur une durée de quatre ans, du rôle et de l'efficacité des activités de la Fondation. Une équipe d'évaluation a mené un sondage auprès de 344 projets financés par la FADG (avec un taux de retour de sondages de 74%) et a commencé des études de cas approfondies, visant treize types de projets différents financés par la FADG.

#### Résultats escomptés

Un premier rapport, intitulé «rapport d'évaluation intérimaire des activités programmatiques de la Fondation autochtone de guérison» a été complété en juin 2001.

Selon les données du sondage, 59 224 participants se sont impliqués dans les activités financées par la FADG. Sur ce total, 48 286 personnes ont poursuivi des activités de guérison individuelle (moins de 1% de ces personnes avaient participé auparavant à de quelconques activités de guérison) et 10 938 personnes ont participé à des projets de formation financés par la FADG.

Lorsque le sondage a été fait, la Fondation desservait 1 686 communautés. 88% des postes étaient occupés par des personnes autochtones. Les survivants occupaient 50% de tous les postes.

## RECHERCHE

Au cours d'un mois typique, plus de 13 000 heures de bénévolat ont été contribuées aux projets de la FADG. Si nous assumons que la valeur de cette contribution correspond à une rémunération de 10 dollars/heure, la contribution totale des bénévoles se chiffre donc à 130 000 \$/mois ou à 1 560 000\$/année. Lorsque la question suivante a été posée : Combien d'autres personnes auraient-elles pu bénéficier du projet si celui-ci avait eu une durée et des ressources suffisantes? les réponses ont produit un total de 56 857 personnes.

Un deuxième rapport intérimaire évaluant les activités programmatiques de la Fondation, intitulé : «Cheminement et équilibre – la contribution de la Fondation autochtone de guérison» sera soumis au Conseil d'administration de la Fondation en juillet 2002. Ce rapport résumera dix études de cas (sur les 13 qui ont été effectuées). Quatre autres études de cas seront complétées en juin 2002.

Un dernier rapport intérimaire suivra en 2003, et un rapport final sur la nature, le rôle et les résultats des activités de guérison financées par la FADG sera soumis en juin 2004.

### OBJECTIF

Optimiser les ressources limitées de la Fondation dans le domaine de la recherche.

### Stratégie

L'équipe de Recherche a forgé des partenariats avec d'autres organisations pour financer la recherche inscrite au mandat de la Fondation autochtone de guérison. Nous avons collaboré avec la Direction des questions autochtones du Service correctionnel

du Canada pour commanditer deux études et avec les Archives nationales du Canada pour développer une exposition mobile sur les pensionnats.

L'équipe de Recherche a participé très activement aux activités du réseau des organisations gouvernementales et autochtones. Ces organisations sont impliquées dans la recherche reliée à la guérison des effets des abus sexuels et physiques perpétrés dans les pensionnats. Les activités auxquelles Recherche a participé incluent :

- La co-présidence (avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord ) du groupe du réseau des pensionnats, une réunion informelle mensuelle de chercheurs gouvernementaux, qui se rencontrent pour discuter des projets de recherche reliés aux survivants des pensionnats et à leurs descendants.

- Présentations données au cours de deux conférences parrainées par l'Organisation nationale de la santé autochtone et lors des Assemblées annuelles des pavillons de ressourcement du Service correctionnel du Canada, de la Direction de la recherche des Services correctionnels autochtones et de l'Association des infirmières autochtones.

- Présentation au Comité sénatorial sur les questions autochtones sur le sujet des jeunes autochtones en milieu urbain.

- Co-présidence (avec Marlene Brant Castellano, ancienne directrice à la recherche (CRPA)) des projets de recherche des chercheurs autochtones, parrainés par le Projet de recherche sur les politiques du gouvernement du Canada.

- En partenariat avec l'Unité de recherche sur la cul-

## RECHERCHE

culture et la santé mentale des autochtones du département de psychiatrie de l'hôpital général juif de Montréal, la Fondation a reçu une bourse de 720 760\$ de la part des Instituts canadiens pour la recherche en santé. Cette somme doit être consacrée à l'établissement d'un réseau national de recherche en santé mentale chez les Autochtones et à quatre projets de recherche. Les co-directeurs sont la Directrice de la recherche de la FADG et Dr. Laurence Kirmayer, de l'université McGill.

### Résultats :

Le travail de réseau augmente notre connaissance des séquelles des abus subis dans les pensionnats et nous permet en même temps de maximiser nos investissements de recherche. Grâce à nos partenariats, nous pouvons également avoir accès à l'expertise et aux ressources des agences extérieures.

### OBJECTIF

Établir des Archives autochtones nationales et une bibliothèque pour conserver des dossiers concernant les pensionnats.

Les documents d'incorporation de la FADG font référence à l'établissement et au fonctionnement « des Archives autochtones nationales et d'une bibliothèque pour conserver des dossiers concernant les pensionnats. » Cette activité répond en partie au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, recommandation 1.10.3, qui demande « l'établissement d'un dépositaire national de collections de documents et de vidéos concernant les pensionnats... afin de faciliter l'accès à la documentation et aux échanges électroniques des recherches menées au sujet des pensionnats...»

### Stratégie

L'équipe de Recherche a commencé à rassembler des livres, des articles, des rapports et des vidéos sur les sujets reliés au effets des abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles. Cette petite collection comprend des documents donnés par la Commission des Droits, ceux-ci ont été recueillis lors du processus de recherche du rapport de la Commission sur les sévices perpétrés sur les enfants, publié en 2000.

### Résultats escomptés

Outre le matériel de recherche obtenu à l'extérieur, le Centre de Ressources conservera la recherche concernant « les pratiques exemplaires de guérison » résultant des projets financés par la FADG ainsi que tout document d'archives reçu par la Fondation, y compris les mémoires personnels, les revues, les photos et tout autre article sur les survivants des pensionnats, leurs descendants ou autres personnes. Le centre de ressource de la FADG contient actuellement 1 065 documents.

### REGARD VERS DEMAIN

Durant l'année fiscale de 2001-2002 la FADG a complété 17 études. Huit d'entre elles sont consacrées à des modules d'enseignement et à des guides de l'enseignant. Cinq études seront complétées en 2002-2003.

Le rapport intitulé : «Cheminement et équilibre – la contribution de la Fondation autochtone de guérison» sera soumis au Conseil d'administration de la Fondation en Juillet 2002. Un dernier rapport intérimaire suivra en 2003.



## RECHERCHE

En 2002-2003, l'équipe de Recherche commissionnera les six nouvelles études mentionnées plus haut. Elle continuera en outre ses recherches sur les « pratiques exemplaires de guérison » résultant des projets communautaires financés par la FADG. L'histoire de la Fondation autochtone de guérison sous forme de récit sera également complétée durant la prochaine année fiscale. Grâce à la bourse accordée - à la FADG et à l'équipe de recherche en santé mentale des autochtones de l'hôpital juif de Montréal - par les Instituts canadiens pour la recherche en santé mentale, l'équipe de Recherche débutera également six études de cas approfondies portant sur des projets financés par la FADG.

États financiers de la

## FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Exercice terminé le 31 mars 2002





**KPMG s.r.l.**  
Comptables agréés  
45, rue O'Connor  
Bureau 1000  
Ottawa (Ontario) K1P 1A4  
Canada

Téléphone (613) 560-0011  
Télécopieur (613) 560-2896  
www.kpmg.ca

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

**N**ous avons vérifié le bilan de la Fondation autochtone de guérison au 31 mars 2000 et les états des résultats, de l'évolution des apports reportés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2000 ainsi que les résultats de son fonctionnement et les flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Tel que le stipule la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Comptables agréés

Ottawa, Canada

Le 10 mai 2002

# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Bilan

31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

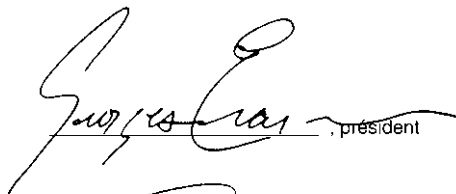
	2002	2001
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	299 423 \$	– \$
Débiteurs	224 771	65 496
Intérêts à recevoir	1 855 804	1 885 443
Charges payées d'avance	130 021	347 250
	<u>2 510 019</u>	<u>2 298 189</u>
Immobilisations (note 3)	860 605	788 182
Placements (note 4)	276 920 450	322 325 718
	<u>280 291 074 \$</u>	<u>325 412 089 \$</u>


## Passif et apports reportés

Passif à court terme		
Dette bancaire	– \$	376 000 \$
Créditeurs et charges à payer	1 263 394	557 869
	<u>1 263 394</u>	<u>933 869</u>
Apports reportés		
Apports en capital reportés	860 605	788 182
Subvention reportée	278 167 075	323 690 038
	<u>279 027 680</u>	<u>324 478 220</u>
Engagements locatifs (note 5)		
Engagements pour les projets (tableau)		
	<u>280 291 074 \$</u>	<u>325 412 089 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

  
\_\_\_\_\_, président

  
\_\_\_\_\_, trésorier

# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

	2002	2001
<b>Produits</b>		
Subvention	45 274 824 \$	23 659 057 \$
Revenu de placement	14 212 133	20 080 055
Amortissement des apports en capital reportés	175 716	161 632
	<u>59 662 673</u>	<u>43 900 744</u>
<b>Charges</b>		
<b>Projets</b>		
Financement de projets (tableau)	51 880 069	36 642 788
Développement d'une ébauche	(18 933)	10 000
	<u>51 861 136</u>	<u>36 652 788</u>
<b>Administration</b>		
Frais généraux (note 6)	5 177 163	5 144 265
Régie	690 871	691 318
Recherche	654 297	370 798
Communications et promotion	561 389	267 266
Services de soutien à la collectivité	354 790	195 043
Amortissement des immobilisations	175 716	161 632
Mesure du rendement	79 747	108 102
Réunions régionales	72 442	193 190
Examen de la recevabilité	35 483	49 450
Comité consultatif sur la jeunesse	(361)	66 892
	<u>7 801 537</u>	<u>7 247 956</u>
	<u>59 662 673</u>	<u>43 900 744</u>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État de l'évolution des apports reportés

Exercice terminé le 31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

	Revenu de placement reporté	Apports en capital reportés	Subvention reportée	2002 Total	2001 Total
Solde au début de l'exercice	– \$	788 182 \$	323 690 038 \$	324 478 220 \$	348 298 909 \$
Revenu de placement (note 4 b))	14 212 133	–	–	14 212 133	20 080 055
Constaté à titre de produits	(14 212 133)	–	(45 274 824)	(59 486 957)	(43 739 112)
Ajouts aux immobilisations	–	248 139	(248 139)	–	–
Amortissement des apports en capital reportés	–	(175 716)	–	(175 716)	(161 632)
Solde à la fin de l'exercice	– \$	860 605 \$	278 167 075 \$	279 027 680 \$	324 478 220 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

	2002	2001
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	(159 275)\$	184 365 \$
Diminution des intérêts à recevoir	29 639	260 297
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	217 229	(218 347)
Augmentation des créditeurs et des charges à payer	705 525	29 273
Amortissement des immobilisations	175 716	161 632
	<u>968 834</u>	<u>417 220</u>
Investissement		
Achat de placements	(297 938 910)	(551 059 155)
Vente de placements	348 886 139	579 388 172
Amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations	(5 541 961)	(5 631 643)
Acquisition d'immobilisations	(248 139)	(73 721)
	<u>45 157 129</u>	<u>22 623 653</u>
Financement		
Augmentation (diminution) des apports en capital reportés	72 423	(87 911)
Diminution de la subvention reportée	(45 522 963)	(23 732 778)
	<u>(45 450 540)</u>	<u>(23 820 689)</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse (dette bancaire)	675 423	(779 816)
Encaisse (dette bancaire), au début de l'exercice	(376 000)	403 816
Encaisse (dette bancaire), à la fin de l'exercice	<u>299 423 \$</u>	<u>(376 000)\$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2002

---

## 1. Description

La Fondation autochtone de guérison (la « Fondation ») a été constituée sans capital-actions le 30 mars 1998, en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La Fondation est un organisme sans but lucratif et, en vertu du paragraphe 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elle est exonérée de l'impôt.

La Fondation a été créée en vue de financer des projets qui ont pour objectif la guérison des Autochtones victimes des séquelles de violence physique et sexuelle dans les pensionnats, y compris les incidences intergénérationnelles. En 1998, la Fondation a conclu avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien une convention de financement aux termes de laquelle la Fondation a reçu une subvention unique de 350 000 000 \$. La Fondation est tenue de détenir, d'investir, d'administrer et d'utiliser la subvention, plus tout revenu de placement en découlant, selon les modalités de la convention de financement. Les décisions ayant trait à l'approbation des subventions devront être prises d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2003 et les débours réels peuvent être effectués sur une période de dix ans se terminant en mars 2008.

## 2. Principales conventions comptables

### a) Constatation des produits

Les produits tirés de la subvention sont inscrits selon la méthode de report pour la constatation des apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées.

Le revenu de placement affecté est constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

### b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Élément d'actif	Durée utile
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 2

Exercice terminé le 31 mars 2002

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### c) Placements

Les placements sont inscrits au prix coûtant, plus ou moins l'amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations. Les intérêts sur les placements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes sur la vente de placements sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel il y a aliénation. L'amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations est constaté sur la durée du placement. Le revenu de placement gagné au cours de l'exercice est inscrit à titre d'augmentation du revenu de placement reporté.

### d) Apports en capital reportés

Les apports reçus aux fins des dépenses en immobilisations sont reportés et amortis sur la même durée et selon la même méthode que les immobilisations connexes.

### e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés de produits et charges pour la période. Les résultats réels pourraient s'éloigner de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des rajustements s'avèrent nécessaires, ils seront reflétés dans les états financiers de la période au cours de laquelle ils se sont manifestés.

## 3. Immobilisations

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2002 Valeur comptable nette	2001 Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	506 647 \$	149 365 \$	357 282 \$	404 978 \$
Matériel informatique	693 714	299 538	394 176	303 336
Logiciels	136 806	42 911	93 895	61 821
Objets d'art	—	—	—	18 047
Améliorations locatives	16 947	1 695	15 252	—
	1 354 114 \$	493 509 \$	860 605 \$	788 182 \$

Le prix coûtant et l'amortissement cumulé au 31 mars 2001 s'élevaient respectivement à 1 105 975 \$ et 317 793 \$.

# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 3

Exercice terminé le 31 mars 2002

## 4. Placements

- a) Les placements détenus par la Fondation doivent servir au financement des projets au cours de la période de dix ans se terminant en mars 2008. Le prix coûtant et la valeur marchande des placements se résument comme suit :

	2002 Prix coûtant	2002 Valeur marchande	2001 Prix coûtant	2001 Valeur marchande
Encaisse	6 293 694 \$	6 294 694 \$	1 376 808 \$	1 376 808 \$
Quasi-espèces				
Gouvernement fédéral	25 731 904	25 731 904	21 322 750	21 322 750
Sociétés	7 976 400	7 976 400	24 430 703	24 430 703
Obligations, coupons et obligations résiduares				
Gouvernement fédéral	148 491 637	153 938 015	170 525 983	174 243 119
Gouvernement provincial	50 641 975	50 655 973	62 547 219	64 717 575
Sociétés	32 242 879	32 125 735	35 084 804	33 069 514
À recevoir sur la vente de placements	–	–	5 929 756	5 929 756
À payer pour l'achat de placements	–	–	(4 523 948)	(4 523 948)
	271 378 489	276 722 721	316 694 075	320 566 277
Amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations	5 541 961	–	5 631 643	–
	276 920 450 \$	276 722 721 \$	322 325 718 \$	320 566 277 \$

- b) Le revenu de placement se compose de ce qui suit :

	2002	2001
Intérêts	7 448 226 \$	9 480 443 \$
Gain sur cession	1 221 946	4 967 969
Amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations	5 541 961	5 631 643
	14 212 133 \$	20 080 055 \$

# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 4

Exercice terminé le 31 mars 2002

## 5. Engagements locatifs

Aux termes de divers contrats de location-exploitation pour du matériel et des locaux, la Fondation s'est engagée à effectuer les paiements minimums futurs suivants :

2003	363 520 \$
2004	174 051
	<hr/>
	537 571 \$

## 6. Frais généraux

	2002	2001
Salaires	3 574 982 \$	3 680 378 \$
Loyer	364 652	274 822
Frais de placement	273 439	261 162
Bureaux	301 760	291 908
Entretien des systèmes informatiques	138 574	124 812
Formation	122 872	95 338
Déplacements	104 233	114 965
Traduction	102 808	67 096
Location de matériel	70 741	82 213
Honoraires professionnels	69 262	122 340
Assurances	35 792	29 231
Campagnes de financement	18 048	–
	<hr/>	
	5 177 163 \$	5 144 265 \$

## 7. Opérations entre apparentés

La Fondation est apparentée à l'Association philanthropique autochtone de guérison (« l'Association ») qui est un organisme de bienfaisance enregistré. La majorité des membres de son conseil d'administration est nommée par la Fondation.

La mission de l'Association est d'encourager les peuples autochtones à se doter de moyens pour renforcer le processus de guérison des personnes atteintes de séquelles intergénérationnelles dans le réseau des pensionnats.

# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 5

Exercice terminé le 31 mars 2002

## 7. Opérations entre apparentés (suite)

La Fondation sous-loue des locaux de bureaux à l'Association au coût de 12 000 \$ par année, ce qui comprend les frais d'exploitation. Les actif, passif, produits et charges de l'Association sont les suivants pour les exercices terminés les 31 mars :

	2002	2001
Actif	153 401 \$	11 806 \$
Passif et actif net		
Passif		
À payer à la Fondation autochtone de guérison	47 999 \$	– \$
Autres éléments de passif	88 604	4 030
	136 603	4 030
Actifs net	16 798	7 776
	153 401 \$	11 806 \$
Produits	131 578 \$	12 479 \$
Charges	122 554	4 703
Bénéfice net	9 024 \$	7 776 \$

Postérieurement à la fin de l'exercice, la Fondation a reçu de l'Association la somme de 39 796 \$ relativement au montant à payer indiqué ci-dessus.

# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Tableau des engagements et des dépenses pour les projets

Exercice terminé le 31 mars 2002

Thème	Engagements		Engagements		Dépenses		Montant résiduel des engagements pour les projets
	cumulatifs pour les projets - solde d'ouverture(désengagements)	pour les projets - exercice écoulé	cumulatifs pour les projets - solde d'ouverture	pour les projets - exercice écoulé	cumulatives pour les projets - solde d'ouverture	cumulatives pour les projets - solde de clôture	
Projets généraux	109 715 103 \$	92 387 805 \$	202 102 908 \$	47 158 688 \$	50 728 426 \$	97 887 114 \$	104 215 794 \$
Centres de guérison	6 407 598	(120 987)	6 286 620	4 725 790	1 151 643	5 877 433	409 187
	116 122 701 \$	92 266 827 \$	208 389 528 \$	51 884 478 \$	51 880 069 \$	103 764 547 \$	104 624 981 \$



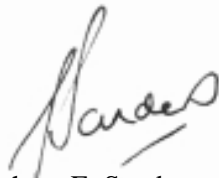
11 juin 2002

Fondation autochtone de guérison  
75, rue Albert  
pièce 801  
Ottawa(Ontario) K1P 5E7

Mesdames et Messieurs,

Par la présente, nous voulons confirmer que les investissements de la Fondation continuent d'être administrés conformément aux Lignes directrices présentées dans l'Accord de financement conclu avec le gouvernement fédéral. Ces lignes directrices englobent la qualité du crédit, la diversification et la structure d'échéances des investissements ou placements admissibles. Elles ont été respectées depuis la création du Fonds en 1998.

Veillez agréer mes cordiales salutations,



Graham E. Sanders  
President

Fondation autochtone de guérison  
75, rue Albert, pièce 801, Ottawa (Ontario) K1P 5E7  
Téléphone: (613) 237-4441  
Sans Frais: (888) 725-8886  
Télécopieur: (613) 237-4442  
Courriel: [programs@ahf.ca](mailto:programs@ahf.ca)  
Site internet [www.ahf.ca](http://www.ahf.ca)

